PARTICULIERS

DÉCOUVREZ VOS TARIFS AU QUOTIDIEN

Principales conditions tarifaires en vigueur au 1er janvier 2026
Tarifs en euro TTC (lorsque la TVA est applicable)

En cas de refus des modifications présentées, vous pourrez résilier la convention de compte sans frais avant le 1er janvier 2026.

ALSACE VOSGES

L'ÉDITO
DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

« Chers sociétaires, chers clients,

Au Crédit Agricole Alsace Vosges, nous innovons pour vous offrir des services qui correspondent à vos attentes et vos habitudes de consommation. Notre application **Ma Banque** continue donc de s'enrichir. Avec **Wero,** vous pouvez envoyer ou demander de l'argent à vos proches via un numéro de téléphone portable ou une adresse mail. Grâce au virement international, vous pouvez envoyer de l'argent y compris dans une autre devise. Et pour bien maîtriser votre budget, vous visualisez désormais toutes vos opérations en temps réel et votre solde prévisionnel. Des fonctionnalités qui vous permettent de réaliser davantage d'opérations en toute autonomie et totalement gratuitement, tout en comptant sur l'accompagnement humain et personnalisé de nos conseillers dans nos agences ou à distance, qui est l'ADN de notre banque mutualiste.

Être une banque mutualiste, c'est aussi **s'engager en faveur des jeunes** et soutenir leur autonomie à chaque moment clé de leur parcours : gérer son premier budget, financer ses études avec un prêt étudiant classique ou un prêt étudiant sans garant quand ses parents n'ont pas les moyens d'aider financièrement, passer le permis, ou encore assurer son premier logement. Et pour leur permettre de découvrir le monde sereinement, les paiements et retraits à l'étranger sont désormais 100 % gratuits avec notre offre de banque au quotidien.

Animés par nos valeurs mutualistes de solidarité et de responsabilité, nous restons également attentifs à nos clients les plus fragiles, en détectant les situations financières difficiles et en prévenant le surendettement.

Merci pour votre confiance et votre fidélité. »

Thierry CORNILLE
Directeur Général du Crédit Agricole Alsaces Vosges.

EXTRAIT STANDARD
DES TARIFS*

(Liste nationale des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement)
Les tarifs ci-dessous sont hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle.

LISTE DES SERVICES	PRIX EN EUROS
Abonnement à des services de banque à distance sur Internet, téléphone fixe, SMS, etc. (Crédit Agricole en Ligne Vision +, hors coût de l'opérateur)	GRATUIT
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS	À partir de 0,30 € / alerte reçue
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale **Mastercard ou Visa Classic**) à **débit immédiat**	50,50 € / an
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale **Mastercard ou Visa Classic**) à **débit différé**	47 € / an
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement L'Autre Carte) à autorisation systématique	19 € / an
Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	
› Carte internationale Gold Mastercard, Visa Premier, Visa Infinite, World Elite, Platinum	GRATUIT
› Carte internationale Mastercard ou Visa Classic	1 € / retrait à partir du 3ème retrait
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)	
› Par Internet	GRATUIT
› En agence	7 € / virement
Paiement d'un prélèvement SEPA	
› Frais par paiement d'un prélèvement SEPA	GRATUIT
› Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA	GRATUIT
Commission d'intervention	
› Par opération	8 €
› Plafond mensuel	80 €
Cotisation à une offre d'assurance perte et vol des moyens de paiement	2 € / mois 24 € / an
Tenue de compte	2 € / mois 24 € / an

**Les établissements de crédit se sont engagés, dans le cadre du Comité Consultatif du Secteur Financier (CCSF), à présenter en tête de leurs plaquettes tarifaires et sur Internet un extrait standard des tarifs. Ces tarifs sont également repris dans les thèmes correspondants.*

● Les prestations identifiées par ce symbole sont les prestations de base mentionnées par l'article D.312-5 du Code monétaire et financier.

▲ Les titulaires dont les comptes sont ouverts sur désignation de la Banque de France dans le cadre de l'article L.312-1 du code monétaire et financier bénéficient gratuitement des services mentionnés à l'article D.312-5-1 du code monétaire et financier.

SOMMAIRE

Extrait standard des tarifs ..... p. 3

Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte ..... p. 5
› Ouverture, Transformation, Clôture
› Relevés de compte
› Tenue de compte
› Services en agence

Banque à distance ..... p. 6
› Internet
› Services d'alertes par SMS
› Téléphone avec Filvert Service vocal

Moyens et opérations de paiement ..... p. 8
› Cartes
› Prélèvement / TIP
› Virement
› Chèque

Offres groupées de services ..... p. 14
› Offre Essentiel, Prestige et Premium
› Offre Eko
› Offre Crédit Agricole à destination de la clientèle en situation de fragilité financière : le Compte à Composer Module Budget Protégé
› Offres qui ne sont plus commercialisées

Irrégularités et incidents ..... p. 21
› Commissions d'intervention
› Opérations particulières
› Incidents de paiement

Découverts et crédits ..... p. 23
› Découverts
› Crédits à la consommation
› Crédits immobiliers

Épargne et placements financiers ..... p. 25
› Épargne
› Placements financiers

Offres pour les jeunes ..... p. 28

Assurances et prévoyance ..... p. 30
› Assurances pour vous et vos proches
› Assurances pour vos biens
› Assurance pour vous protéger au quotidien
› Assurance Emprunteur
› Assurances de la Banque au Quotidien

Succession ..... p. 33

Autres services ..... p. 34
› Télésurveillance et téléassistance
› Magazines

Cartographie des zones européennes ..... p. 35

Résoudre un litige ..... p. 36

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT, SUIVI DE VOTRE COMPTE

OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE	
Ouverture de compte ▲●	GRATUIT
Clôture/transfert de compte de dépôt ▲●	
Changement d'adresse ▲●	
Liste des opérations automatiques et récurrentes	
Service d'aide à la mobilité bancaire	
Services bancaires de base mentionnés par le symbole ▲ (fournis dans le cadre du droit au compte : article L.312-1 et article D.312-5.1 du Code monétaire et financier)	

BON À SAVOIR

▲LES SERVICES BANCAIRES DE BASE COMPRENNENT : l'ouverture, la tenue et la clôture du compte, un changement d'adresse par an, la délivrance à la demande de Relevés d'Identité Bancaire, la domiciliation de virements bancaires, la mise à disposition mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte, l'encaissement de chèques et de virements bancaires, les paiements par prélèvements SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA (ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance) des moyens de consultation à distance du solde du compte, les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte, une carte de paiement permettant le paiement d'opérations sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne, deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services, la réalisation des opérations de caisse.

RELEVÉS DE COMPTE	PAPIER	E-RELEVÉ [1]
Relevé mensuel ▲●	GRATUIT	GRATUIT
Relevé par quinzaine	5 € / mois	
Mise à disposition du relevé à l'agence	51,40 € / an	-
Réédition d'un relevé de compte	10 € / relevé	GRATUIT
Relevé annuel des frais	GRATUIT	
Relevé global des avoirs (épargne/crédit)	26,70 € / an 7,10 € / trimestre 14,20 € / semestre	-
Relevé de l'impôt sur la fortune immobilière	GRATUIT	-
Relevé de frais (sur instruments financiers)		GRATUIT

[1] Les e-relevés sont mis à disposition et consultables par le client dans son espace personnel du service de banque à distance par Internet « Crédit Agricole en Ligne », dans la rubrique Documents.

TENUE DE COMPTE	
Tenue de compte ▲●	2 € / mois
Frais de gestion de compte en inactivité [1] ▲●	Maxi. 30 € / an
Frais de gestion compte spécifique [2]	12,60 € / mois
Délivrance de Relevés d'Identité Bancaire ▲●	GRATUIT
Forfait des opérations courantes illimitées comprenant les opérations de virements SEPA et de prélèvements TIP SEPA	

[1] Frais prélevés annuellement sur chaque compte inactif, dans la limite de 30 euros et du solde créditeur du compte, après déduction des frais et commissions perçus par le Crédit Agricole Alsace Vosges en contrepartie des opérations relatives à la gestion et à la clôture de ces comptes inactifs et des produits et services bancaires liés à ces comptes. [2] Compte interdit bancaire externe, suite notification par la Banque de France.

SERVICES EN AGENCE	
Versement d'espèces ▲●	
› **En euros**	**GRATUIT**
› **En CHF** (sur compte en CHF)	**2 € /opération**
Remise de chèque(s) ▲●	**GRATUIT**
Frais de recherche de documents [1]	
› Simple (par compte)	**18,10 €**
› + Photocopie	**1 €**
› Complexe	**sur devis** [2]
Frais de location annuelle de coffre-fort	
› Petit format	**110 €**
› Moyen format	**155 €**
› Grand format	**200 €**
Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque ▲●	**GRATUIT**
Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets (cas d'un retrait à un distributeur automatique de la banque)	
Retrait d'espèces de dépannage (retrait minute)[3] **▲●**	**7 €**
Retrait de CHF sur un compte en CHF	**5 €**

[1] Document hors relevé de compte et Imprimé Fiscal Unique. [2] Maxi. 100 € pour les attestations de liquidation de communauté, frais de recherche inclus. [3] Gratuit pour la clientèle en situation de fragilité financière. Délivrance dans une agence du Crédit Agricole Alsace Vosges ou dans une agence d'une autre Caisse régionale du Crédit Agricole, d'une carte de retrait d'espèces en euros, à usage unique, auprès d'un distributeur d'une agence de Caisse régionale du Crédit Agricole.

BANQUE À DISTANCE

Abonnement à des services de banque à distance. Frais d'utilisation des services de banque à distance. (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.). Hors coût du fournisseur d'accès à Internet.

INTERNET ET TÉLÉPHONE MOBILE	
Crédit Agricole en Ligne Initial (service de banque en ligne destiné à nos clients détenteurs uniquement de produits assurance IARD)	**GRATUIT**
Crédit Agricole en Ligne Vision ▲● (service de banque en ligne comprenant la consultation des comptes, la réalisation de virements internes, l'accès au service de bourse en ligne Invest Store Initial et la souscription de produits et services par signature électronique)	
Crédit Agricole en Ligne Vision+ ▲● Services inclus dans Crédit Agricole en Ligne Vision + virements externes SEPA	
Crédit Agricole En Ligne Action Part Service inclus dans Crédit Agricole En Ligne Vision+ + Accès service de bourse en ligne Invest Store Intégral	
Service d'agrégation de comptes [1]**: informations sur les comptes bancaires détenus dans d'autres banques**	
Commission de change sur cession de devises [2] (via l'appli Mon Change)	**GRATUIT** *pour les frontaliers*

[1] Service disponible depuis l'application mobile Ma Banque. [2] Voir les autres frais pour les non-frontaliers page 10.

CES SERVICES DE BANQUE À DISTANCE SONT ACCESSIBLES DEPUIS :

LE SITE INTERNET

www.credit-agricole.fr/ca-alsace-vosges[1]

NOS APPLICATIONS MOBILES

- **Ma Banque[2]**
- **Envoyer de l'argent avec Wero[3]**
- **Paiement Mobile dédiée aux paiements sécurisés en magasin[2][4]**

[1]

Téléchargement GRATUIT

[1]Accès au site gratuit, hors coût de l'opérateur. [2]Téléchargement et accès gratuits des applications Paiement Mobile et Ma Banque, hors coûts de communication selon opérateurs. L'utilisation de ces deux applications nécessite la détention d'un abonnement au service Crédit Agricole En Ligne et d'un terminal de communication compatible avec accès Internet. L'utilisation de l'application Paiement Mobile est soumise à conditions et nécessite la détention d'une carte bancaire Crédit Agricole. [3]Offre réservée aux titulaires majeurs d'un compte de dépôt particulier ouvert dans une Caisse régionale du Crédit Agricole et d'un accès au service de banque à distance par Internet. L'utilisation du service Wero nécessite l'acceptation des Conditions générales d'utilisation Ma Banque, un enrôlement au service Wero, la détention d'un smartphone compatible et un numéro de téléphone ou une adresse e-mail fiabilisé. Il permet de réaliser des virements instantanés SEPA entre particuliers dans la limite de 500 € par envoi d'argent et des plafonds de l'utilisateur fixés dans sa Convention de compte. Le bénéficiaire doit être enregistré dans l'annuaire Wero. [4]Paiement Mobile : Téléchargement et accès gratuits de l'application Paiement Mobile, hors coût de communication selon opérateur. L'utilisation de l'application est soumise à conditions et nécessite un abonnement au service Crédit Agricole En Ligne et la détention d'un smartphone compatible avec accès à Internet.

SERVICES D'ALERTES PAR SMS

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou par mail ou sur la gestion du compte par SMS ou par mail.

Alerte SMS solde débiteur et rejet d'opérations	**GRATUIT***
Alerte Fil Mobile	
› **4 SMS / mois**	**1,50 €***
› **8 SMS / mois**	**2 €***
› **12 SMS / mois**	**3 €***
Alerte écopage	**0,30 € / SMS***
Alerte temps réel de gestion (dans la limite de 10 SMS, au-delà 0,30 € / SMS)	**2 € / mois***
Alerte achat à distance (dans la limite de 10 SMS, au-delà 0,30 € / SMS)	**2 € / mois***
Alerte solde disponible	**0,30 € / SMS***
Alerte essentielle (mensuelle) - solde débiteur	**0,75 € / SMS***
Alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement	**0,30 € / SMS***
Alerte souplesse du découvert (mensuelle)	**0,30 € / SMS***

**Hors coût de réception sur un territoire non couvert par l'opérateur du téléphone mobile du client.*

MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

BON À SAVOIR

LE LOGO))) vous indique les cartes disposant de la fonctionnalité « sans contact ». Il est possible de désactiver cette fonctionnalité à partir du site internet « Crédit Agricole En Ligne », de l'application Ma banque ou auprès de votre Conseiller.

CARTES

> COTISATION CARTE

CARTE DE PAIEMENT ET DE RETRAIT)))	DÉBIT IMMÉDIAT	DÉBIT DIFFÉRÉ
Carte de paiement à autorisation systématique		
› L'Autre Carte ▲●	19 € / an	-
› L'Autre Carte Majeur Protégé	19 € / an	-
Carte de paiement internationale à autorisation systématique		
› Eko Mastercard	36 € / an	-
› Mastercard ou Visa Classic	50,5 € / an	-
› Gold Mastercard ou Visa Premier	144 € / an	-
Carte de paiement internationale		
› Mastercard ou Visa Classic	50,50 € / an	47 € / an
› Gold Mastercard ou Visa Premier	144 € / an	138 € / an
› World Elite ou Visa Infinite	-	324 € / an

CARTE DE PAIEMENT	DÉBIT IMMÉDIAT	DÉBIT DIFFÉRÉ
Fourniture d'une carte de débit virtuelle à autorisation systématique	36 € / an	-

CARTE AVEC PAIEMENT PAR CRÉDIT RENOUVELABLE)))	DÉBIT IMMÉDIAT	DÉBIT DIFFÉRÉ
Mastercard Cartwin (1) Paiement comptant	50,50 € / an	47 € / an
Gold Mastercard Cartwin (1) Paiement comptant	144 € / an	138 € / an

BON À SAVOIR

OPTEZ POUR UNE CARTE À DÉBIT DIFFÉRÉ !
Le montant de vos achats sera ainsi débité en une fois à date fixe et vous permettra de faciliter la gestion de votre budget !

> Sous réserve d'éligibilité. Renseignez-vous auprès de votre conseiller.

AVEC LA CARTE SOCIÉTAIRE, VOUS ÊTES SOLIDAIRE. La plupart de nos Cartes MasterCard et Visa sont déclinables en version « sociétaire » (réservées aux clients agréés sociétaires) pour le même tarif ! Pour chaque paiement ou retrait au moins égal à un montant indiqué sur le site internet de la Caisse régionale, le Crédit Agricole Alsace Vosges verse 0,01 € en faveur d'un fonds mutualiste destiné à la réalisation de projets de développement local.

CARTE DE RETRAIT	
Libre Service Bancaire Caisse Régionale [2]	GRATUIT
Carte de retrait majeur protégé	12 € / an

CARTES QUI NE SONT PLUS COMMERCIALISÉES	
Maestro	36 € / an
Carte de crédit associée à un crédit renouvelable Supplétis [3]	33,50 € / an
Libre Service Bancaire Nationale	26 € / an
Mastercard Globetrotter	50,50 € / an

BON À SAVOIR

CARTES / COTISATIONS - LA 2ÈME CARTE À -50 % !
Pour toute souscription d'une seconde carte de paiement sur un même compte (excepté « L'Autre Carte »), réduction de 50 % sur la 2ème carte la moins chère (offre non cumulable avec toute autre offre promotionnelle).

[1] La « Cartwin » est une carte de crédit, associée à un compte de dépôt et à un crédit renouvelable. Elle porte la mention « Carte de crédit ». Les retraits sont toujours débités immédiatement sur le compte associé ou sur le compte de crédit renouvelable. Les paiements réalisés à crédit sont débités immédiatement sur le compte de crédit renouvelable. Les paiements réalisés au comptant sont débités sur le compte de dépôt en fonction du type de débit de la carte choisie par le client :

• carte à débit immédiat : le compte associé est débité au fur et à mesure des paiements,

• carte à débit différé : les paiements sont cumulés et prélevés une fois par mois, à date régulière.

Le montant de la cotisation est hors coût du crédit.

[2] Retraits au(x) seul(s) distributeurs de votre Caisse régionale.

[3] La carte Supplétis est une CARTE DE CRÉDIT, associée à un crédit renouvelable. Elle porte la mention « CARTE DE CRÉDIT ». Les opérations de paiement et retrait effectuées à crédit sont imputées directement au jour le jour sur le compte de crédit renouvelable auquel la carte est rattachée. Elle porte la catégorie « DÉBIT ». Le montant de la cotisation est hors coût du crédit.

> PAIEMENT PAR CARTE

	PAIEMENT PAR CARTE	AUTRES PAIEMENTS PAR CARTE [2]	
	en euros en France et dans un pays de l'EEE [1]	en Suisse (maxi. 7,60 €)	Autres devises ou pays
Frais fixes (par opération)	GRATUIT	0,33 €	1 €
Frais proportionnels au montant du paiement	GRATUIT	1 %	2,90 %

+ Frais de change éventuels. + N. B : Le paiement mobile sans contact en magasin bénéficie des mêmes tarifications que les paiements par carte.

[1] Soumis au Règlement européen n° 924/2009 paiement en euro, en devise suédoise ou en leu roumain, dans l'Espace Économique Européen - Cf. cartographie p. 34.

[2] Opérations de paiement hors champ d'application du règlement européen n° 924/2009 du 16 septembre 2009.

> RETRAIT PAR CARTE

RETRAIT PAR CARTE EN EUROS[1] DANS UN PAYS DE L'EEE RETRAIT D'ESPÈCES AU DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE DE BILLETS	au Crédit Agricole en France	dans une autre banque
L'Autre Carte[2] ▲●, Maestro, Mastercard à autorisation systématique, Mastercard Eko	GRATUIT	1 € / retrait dès le 1er retrait / mois[3]
Mastercard ou Visa Classic, Mastercard Cartwin, Visa Cartwin, Carte Supplétis		1 € / retrait à partir du 3ème retrait / mois
Gold Mastercard, Visa Premier, Gold Mastercard Cartwin, Visa Premier Cartwin, Visa Infinite, World Elite Mastercard		GRATUIT

AUTRES RETRAITS D'ESPÈCES[4]	Suisse	Autres devises ou pays
Frais fixes (par opération)	3,35 €	3,35 €
Frais proportionnels au montant du paiement	1 %	2,25 %
Montant minimum	4,10 €	5,75 €
Montant maximum	7,70 €	16,45 €

[1] Ou en devise équivalente : devise suédoise ou en leu roumain (conformément au règlement européen n° 924/2009). [2] Utilisation possible exclusivement dans les pays européens dont la liste est disponible dans le guide carte. [3] Gratuit pour la clientèle en situation de fragilité financière. [4] Opérations de paiement hors champ d'application du règlement européen n° 924/2009 du 16 septembre 2009. + Frais de change éventuels.

> AUTRES SERVICES PAR CARTE

CARTE DE RETRAIT	
Envoi de la carte en pli simple suite à la demande du client	GRATUIT
Envoi de la carte en recommandé avec avis de réception (frais de poste inclus) suite à la demande du client	8,60 €
Commande de carte en urgence	15,50 €
Réédition du code confidentiel (envoi par courrier ou par SMS)	9,50 €
Refabrication de la carte (en cas de défectuosité ou de remplacement)	GRATUIT
Modification des plafonds d'utilisation à la demande du porteur	
› Augmentation des plafonds via l'application Ma banque	GRATUIT
› Augmentation des plafonds cartes en agence	
• Gold, Visa Premier, Visa Infinite, World Elite	GRATUIT
• Autres cartes : facturation à la mise en place	9,90 €
Opposition faite par le titulaire de la carte	GRATUIT

CHANGE

Commission de création ou de modification de cession périodique*	8,80 €

**Uniquement les frontaliers.*

VIREMENT

> VIREMENT SEPA[1] ▲●

Opération libellée en euros à destination ou en provenance de la zone SEPA.

INFOS VIREMENT SEPA

Un virement SEPA[1] doit respecter les modalités suivantes :
- Être réalisé dans la zone SEPA
- Être libellé en euros
- Être non urgent
- Les BIC / IBAN du bénéficiaire doivent être correctement renseignés
- Les frais sont partagés (SHA)

ÉMISSION D'UN VIREMENT SEPA CLASSIQUE OU INSTANTANÉ

ÉMISSION D'UN VIREMENT OCCASIONNEL		
FRAIS PAR VIREMENT SEPA	INTERNET	AGENCE
› Vers un compte détenu au sein de la Caisse Régionale	GRATUIT	
› Vers un compte Crédit Agricole hors Caisse Régionale	GRATUIT	7 €
› Vers un compte d'une autre banque de la zone SEPA (hors Suisse et Royaume-Uni)		7 €
› Vers un compte en Suisse et Royaume-Uni		0,75 ‰ avec un mini. de 19 €
› Demande de rappel de virement SEPA à l'initiative du donneur d'ordre	Non concerné	17,70 €
FRAIS PAR VIREMENT DE TRÉSORERIE	INTERNET	AGENCE
› Tous les types de compte	Non concerné	14,80 €

ÉMISSION D'UN VIREMENT SEPA PERMANENT		
	INTERNET	AGENCE
Frais de mise en place d'un virement permanent	GRATUIT	6,90 €
Frais par virement permanent	GRATUIT	
› Vers un compte détenu au Crédit Agricole		
› Vers un compte d'une autre banque		
Modification d'un virement permanent		

[1] *Cf p. 34.*

RÉCEPTION D'UN VIREMENT SEPA CLASSIQUE OU INSTANTANÉ

RÉCEPTION D'UN VIREMENT SEPA	
› En provenance de la zone SEPA hors Suisse et Royaume-Uni	GRATUIT
› En provenance de la Suisse et Royaume-Uni	
▪ < 150 €	GRATUIT
▪ > 150 €	15,90 €
▪ Frontalier Suisse	2 €

VIA WERO[2] - Service disponible depuis l'application Ma Banque	
› Frais par virement instantané occasionnel	GRATUIT

(2) : Offre reservee aux titulaires majeurs d'un compte de depot particulier ouvert dans une Caisse regionale du Credit Agricole et d'un acces au service de banque a distance par Internet. L'utilisation du service Wero necessite l'acceptation des Conditions generales d'utilisation Ma Banque, un enrolement au service Wero, la detention d'un smartphone compatible et un numero de telephone ou une adresse e-mail fiabilise. Il permet de realiser des virements instantanes SEPA entre particuliers dans la limite de 500 € par envoi d'argent et des plafonds de l'utilisateur fixes dans sa Convention de compte. Le beneficiaire doit etre enregistre dans l'annuaire Wero.

> VIREMENTS INTERNATIONAUX EN DEVISES OU EN EUROS (HORS SEPA)

INFOS

IMPUTATION DES FRAIS DE VIREMENT INTERNATIONAUX
- › Frais BEN : le bénéficiaire supporte l'ensemble des frais
- › Frais SHA : chaque partie supporte les frais de sa banque
- › Frais OUR : l'émetteur du virement supporte l'ensemble des frais

Commission de change applicable à toute opération d'achat ou vente de devises : 0,75 ‰, avec un montant minimum de 14,20 € et un montant maximum de 214 €.

ÉMISSION D'UN VIREMENT INTERNATIONAL		
	Frais SHARE	Frais OUR
INTERNET < 4 000€	10 € virement en EUR 19 € virement en DEV - commission de change incluse	Tarif SHARE + Frais de banque étrangère
AGENCE et INTERNET > 4 000€	0,075% mini 19 €	

RÉCEPTION D'UN VIREMENT INTERNATIONAL	
Virements reçus de l'étranger + Suisse et Royaume-Uni	
▪ < 150 €	GRATUIT
▪ > 150 €	15,90 €
Virement salaires frontaliers suisses	2 €

FRAIS ADDITIONNELS LIÉS AUX VIREMENTS	
Frais d'amendement (modification, non-conformité, demande de retour de fonds, demande de sort…)	17,50 €

PRÉLÈVEMENT / TIP

> PRÉLÈVEMENT SEPA / TITRE INTERBANCAIRE DE PAIEMENT (TIP SEPA)

Révocation et opposition (liste blanche, liste noire)	**GRATUIT**
Frais par paiement d'un prélèvement SEPA ▲●	
Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA ▲●	
Information Premier prélèvement SEPA	
Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA ▲●	

> PRÉLÈVEMENT NON SEPA

Mise en place de l'autorisation de prélèvement	**GRATUIT**
Modification du prélèvement	
Prélèvement salaire Suisse	**2 €**
Clôture	**2 €**
Rejet	**20 €**

CHÈQUE

Paiement d'un chèque	**GRATUIT**
Remise de chèque(s) sur le compte ▲●	
Date de valeur chèque remis à l'encaissement (à compter de son inscription sur le compte)	**J +1** (en jour ouvré)
Frais d'envoi de chéquier	
› en recommandé AR (frais de poste inclus) à la demande du client	**8,55 € / envoi**
› en pli simple	**3 €**
› retrait agence	**GRATUIT**
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	**17,20 €**
Frais d'opposition de chéquier	**25 €**
Frais de destruction de chéquier	**6 €**
Frais d'émission d'un chèque de banque* ▲	**24 €**
Remise chèque export « crédit S.B.F »	
› Commission négociation salarié Allemagne	**11,30 €**
› Commission de négociation (mini. 25,10 € - frais du correspondant éventuel inclus)	**1 ‰**
Chèque export présenté en « crédit après encaissement »	
› Commission d'encaissement (mini. 25,10 €)	**1 ‰**
› + frais pour chèque nécessitant un traitement spécifique (muté, mal signé, mal endossé…)	**10 €**

** Dans la limite de 2 formules de chèques de banque par mois pour la clientèle bénéficiant des services bancaires de base.*

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

ESSENTIEL - PREMIUM - PRESTIGE

Les produits et services composant l'offre groupée de services peuvent être achetés séparément.

Pour chaque service composant l'offre groupée de services, le nombre de prestations couvert par l'offre groupée de services est mentionné lorsque les prestations sont limitées. À défaut de précision, les prestations ne sont pas limitées.

	OFFRE ESSENTIEL 10 € / mois (dont 1€ correspondant aux cotisations d'assurance)	OFFRE PREMIUM 16 € / mois (dont 4,50€ correspondant aux cotisations d'assurance)	OFFRE PRESTIGE 32 € / mois (dont 4,50€ correspondant aux cotisations d'assurance)
GESTION DU COMPTE			
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.).	✔	✔	✔
Tenue de compte	✔	✔	✔
Service d'alerte par SMS : alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement	✔	✔	✔
E-relevé mensuel	✔	✔	✔
COMMISSION D'INTERVENTION			
Commission d'intervention (1)	1 / an	3 / an	12 / an
MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT			
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale)	« Mastercard » ou « Visa Classic » (cotisation carte) débit immédiat ou différé	« Gold Mastercard » ou « Visa Premier » (cotisation carte) débit immédiat ou différé	« World Elite Mastercard » ou « Visa Infinite » (cotisation carte) débit différé
Fourniture d'une carte de débit virtuelle (carte de paiement à autorisation systématique)	✔	✔	✔
Envoi de la carte en pli simple à la demande du client	✔	✔	✔
Réédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)	✔	✔	✔
Refabrication de la carte perdue ou volée	✔	✔	✔
Émission et réception d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA occasionnel ou permanent)	✔	✔	✔
Émission et réception d'un virement Instantané SEPA	✔	✔	✔
Émission et réception d'un virement non SEPA (2)	Non inclus	10 virements / an	Illimité
Paiement d'un prélèvement SEPA	✔	✔	✔
Mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA (3)	✔	✔	✔

Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) **SEPA**	✔	✔	✔
Envoi d'un chéquier en pli simple à la demande du client	✔	✔	✔
Opposition d'un chèque par l'émetteur	✔	✔	✔
Émission d'un chèque de banque	1 / an	3 / an	Illimité
RETRAIT D'ESPÈCES PAR CARTE			
Au distributeur automatique de billets de la Caisse régionale Crédit Agricole Alsace Vosges	✔	✔	✔
En euros dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement	✔	✔	✔
En euros ou en devises, dans un pays de l'Espace Économique Européen (EEE), à un distributeur automatique d'un autre établissement	✔	✔	✔
En devises [3] hors de l'EEE à un distributeur automatique d'un autre établissement	Illimité	Illimité	Illimité
PAIEMENT PAR CARTE [4]			
En euros dans un pays de l'EEE	✔	✔	✔
En devises [3], dans ou hors pays de l'EEE	Illimité	Illimité	Illimité
ASSURANCE DE LA BANQUE AU QUOTIDIEN [5]			
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : **SécuriCOMPTE**	Sécuri COMPTE Plus	Sécuri COMPTE Premium	Sécuri COMPTE Premium
SécuriWEB Premium	Non inclus	✔	✔
COFFRE FORT NUMÉRIQUE			
Mon Sécuricoffre +	✔ 5Go	✔ 5Go	✔ 50Go
MERCI POUR L'INFO VERSION NUMÉRIQUE (anciennement Dossier Familial)			
Accès au service de renseignements **par des experts Merci pour l'Info**	2 demandes / an	Illimité	Illimité
Accès aux contenus et newsletters exclusifs de **www.mercipourlinfo.fr**	Illimité	Illimité	Illimité
Accès à Mon Kiosque Presse	Merci Pour l'Info (12 numéros / an)	Merci Pour l'Info (12 numéros / an)	**8 titres** Merci Pour l'Info (12 numéros / an), Santé magazine, Détente Jardin, Régal, Maison Créative, Détours en France, Plus de Pep's, Parents

[1] Les commissions perçues par les établissements de crédit ne peuvent dépasser par compte bancaire un montant de 8 € par opération et de 80 € par mois. [2] Concerne la commission de change et d'opération sur les virements émis en frais "SHARE". Les frais des banques tierces ne sont pas compris dans l'offre. [3] Hors frais de conversion monétaire. [4] Au moyen de la carte incluse dans l'offre. [5] Découvrez les détails des garanties dans la partie assurance de la banque au quotidien (cf. page 31).

L'OFFRE EKO

**Nouvelle offre commercialisée depuis le 29/04.
Offre uniquement souscriptible depuis l'application
Ma Banque pour les nouveaux clients.**

OFFRE EKO	
GESTION DU COMPTE	
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.) - Crédit Agricole en Ligne Vision + (option virement externe)	GRATUIT
Tenue de compte	
Service d'alerte par SMS : › Alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement	
MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT	
Fourniture d'une carte de débit virtuelle (carte de paiement à autorisation systématique) ***Facturation de 5€/mois en cas de non usage de la carte virtuelle sur 30 jours consécutifs***	GRATUIT
Réception d'un virement SEPA (classique ou instanté)	
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	
PAIEMENT AVEC LA CARTE VIRTUELLE ET LA CARTE PHYSIQUE EN OPTION	
Paiement par carte en euro ou en devise (1), dans et hors d'un pays de l'EEE	GRATUIT
RETRAIT AVEC LA CARTE PHYSIQUE EN OPTION	
Retrait d'espèces à un distributeur automatique de l'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole Mutuel	GRATUIT
Retrait d'espèces en euro ou en devises (1), en France, dans la zone euro ou dans un paus de l'EEE, à un distributeur automatique d'un autre établissement	1€/RETRAIT À PARTIR DU 4ÈME RETRAIT/MOIS
Retrait d'espèces en devises (1) dans un pays hors de l'EEE à un distributeur automatique d'un autre établissement	GRATUIT
Retraits d'espèces dans la zone euro et en euros (2) ou en devises dans les autres pays de l'Espace Économique Européen (EEE) à un distributeur automatique d'un autre établissement : 3 retraits/mois	1€/RETRAIT À PARTIR DU 4ÈME RETRAIT/MOIS
ASSURANCE DE LA BANQUE AU QUOTIDIEN (EN OPTION)	
Cotisation à une offre d'assurance perte/vol des moyens de paiement et effets personnels : SécuriCOMPTE Plus en option	En option : 1€/mois

(1) Hors frais de conversion monétaire
(2) Ou en devise équivalente : devise suédoise ou leu roumain (conformément au règlement européen n°2021/1230)

Tous les produits, services et opérations non listés page précédente sont tarifés selon le barème en vigueur dans les rubriques concernées. L'offre Eko sera résiliée en cas de souscription d'une carte complémentaire, d'une autorisation de découvert et d'un Compte à Composer associé au compte ouvert dans le cadre de l'offre Eko. Cette résiliation entraînera l'arrêt du prélèvement de la cotisation mensuelle ci-dessus et l'application immédiate du barème tarifaire portant les principales conditions générales de banque en vigueur.

L'offre Crédit Agricole à destination de la clientèle en situation de fragilité financière : **LE COMPTE À COMPOSER MODULE BUDGET PROTÉGÉ**

En application de l'article L.312-1-3 alinéa 2 du code monétaire et financier relatif à l'offre spécifique destinée aux clients en situation de fragilité financière.

Le Compte à Composer Module Budget Protégé 1 € / mois
LE SOCLE
Tenue de compte
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.) - Crédit Agricole en Ligne Vision + (option virement externe)
Envoi carte à domicile (pour les renouvellements - pli simple)
Forfait des opérations courantes illimitées comprenant les opérations de virement SEPA, de prélèvements SEPA et de TIP SEPA
Information premier prélèvement SEPA
Service d'alerte par SMS : › Alerte essentielle (mensuelle) : solde débiteur › Alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement
Relevé de compte papier ou électronique (mensuel)

MODULE BUDGET PROTÉGÉ
Ouverture et clôture de compte
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) - Cotisation carte : « L'Autre Carte »
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : alerte solde disponible (1 fois / semaine)
Gratuité des frais d'incidents pour l'ensemble des frais suivants : › Les commissions d'intervention › Les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision › Les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé › Le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision › Les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision › Les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision › Les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques › Les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire › Les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque › Les frais de saisie Ces plafonds mensuel et annuel incluent le plafond spécifique concernant les commissions d'intervention. Pour les frais autres que les commissions d'intervention, une réduction de 50 % s'applique sur les conditions tarifaires en vigueur.
2 chèques de banque (par mois)
Fourniture de Relevés d'Identité Bancaire (RIB)
Un changement d'adresse (1 fois / an) ▲●
Versement d'espèces en agence
Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque

Offres qui ne sont plus Commercialisées
LE COMPTE À COMPOSER

Le Compte à Composer 2,50 € / mois*
LE SOCLE
Tenue de compte
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.) - Crédit Agricole en Ligne Vision + (option virement externe)
Fil vert Service Vocal
Envoi d'un chéquier (pour les renouvellements - pli simple)
Envoi carte à domicile (pour les renouvellements - pli simple)
Forfait des opérations courantes illimitées comprenant les opérations de virement SEPA, de prélèvements SEPA et de TIP SEPA
Information premier prélèvement SEPA
Service d'alerte par SMS : › Alerte essentielle (mensuelle) : solde débiteur › Alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement
Relevé de compte papier ou électronique (mensuel)
Merci Pour l'Info (3 numéros gratuits pour toute souscription d'un abonnement d'un an. Détails en page 33)

**Le prix n'inclut pas l'abonnement à l'offre Merci Pour l'Info (page 33).*

> VOS UNIVERS DE BESOINS

MODULE MAÎTRISE DU DÉCOUVERT	DÉCOUVERT	PRIX
Module souscrit à partir du 01/01/2017 › Cotisation à une offre d'assurance ouvrant droit au versement d'un capital égal au montant du découvert maximum autorisé en cas de décès accidentel de l'assuré ou de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) accidentelle : **Assurance SécuriCOMPTE Découvert** (1) › Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : alerte souplesse du découvert › Ristourne des intérêts débiteurs (2)	De 1 à 500 €	2,50 € / mois
	De 501 € à 1 000 €	3,40 € / mois
	De 1 001 à 2 000 €	4,50 € / mois
	2 001 € et +	5,90 € / mois
Module souscrit avant le 01/01/2017	De 1 à 300 €	1,80 € / mois
	De 301 à 800 €	2,50 € / mois
	De 801 à 1 200 €	3,50 € / mois
	De 1 201 à 2 000 €	4,50 € / mois
	2 001 € et +	5,90 € / mois

MODULE COMPTE SÉCURISÉ	
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement : **Assurance SécuriCOMPTE Plus** (1) **SécuriCOMPTE Premium** (1)	3,60 € / mois PREMIUM 5,05 € / mois
Opposition chèque(s) par l'émetteur	
Retrait d'espèces de dépannage	
Commande de carte urgente	
Réédition code confidentiel (envoi par courrier ou SMS)	

MODULE SUIVI @SSURÉ	
Cotisation à une offre d'assurance indemnisant l'assuré en cas de livraison non conforme ou de non-livraison d'un bien garanti acheté à distance : **Assurance SécuriWEB [1] - SécuriWEB Premium [1]**	**3,60 € / mois PREMIUM 4,60 € / mois**
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : ▪ alerte achat à distance ▪ mini relevés (1 / semaine) ▪ alerte temps réel de gestion	

[1] Dans les limites et conditions prévues au contrat d'assurance souscrit auprès de CAMCA, voir rubrique « Assurances et Prévoyance » p. 30.

L'OFFRE GLOBE TROTTER*
(offre réservée aux 18-30 ans inclus)

OFFRE GLOBE TROTTER 2 € / mois
GESTION DU COMPTE
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.) - Crédit Agricole en Ligne Vision + (option virement externe)
Tenue de compte
Service d'alerte par SMS : › Alerte si solde débiteur et rejet d'opérations › Alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement
E-relevé mensuel
MOYENS DE PAIEMENT
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) - Cotisation carte : « Mastercard Globe Trotter »
Réédition du code confidentiel de la carte
Opposition (blocage) **de la carte par la banque**
Opposition faite par le titulaire de la carte
Refabrication de la carte perdue ou volée
Forfait des opérations courantes illimitées comprenant les opérations de virement SEPA, de prélèvements SEPA et de TIP SEPA
Émission et réception de virements non SEPA [1] (opérations libellées ou en euro ou en devises)
Délivrance d'un chéquier en pli simple
RETRAIT D'ESPÈCES PAR CARTE
En euro à un distributeur automatique de billets de la Caisse régionale Crédit Agricole Alsace Vosges
En euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement
En devises hors de la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement
PAIEMENT PAR CARTE [2]
En euro ou en devises, dans ou hors pays de l'Espace Économique Européen (EEE)

**Tous les produits, services et opérations non listés ci-avant sont tarifés selon le barème en vigueur dans les rubriques concernées. L'offre Globe Trotter sera résiliée le jour du 31ème anniversaire du titulaire ainsi que, notamment, en cas de résiliation du contrat carte de paiement Mastercard Globe Trotter. En cas de résiliation de l'offre Globe Trotter, le titulaire continue de bénéficier des produits et services listés ci-dessus non résiliés. La résiliation entraîne l'arrêt du prélèvement de la cotisation mensuelle ci-dessus et l'application immédiate du barème tarifaire en vigueur à la date de la résiliation. [1] Concerne la commission de change et d'opération sur les virements émis en frais "SHARE". Les frais des banques tierces ne sont pas compris dans l'offre. [2] Au moyen de la carte incluse dans l'offre.*

LES COMPTES-SERVICES

Prélude (GPA)	**1 € / mois**
Initial +	**7,40 € à 8 € / mois**
Équilibre / Équilibre +	**7,50 € à 12,95 € / mois**
Optimum / Optimum +	**8,80 € à 12,10 € / mois**
Patrimoine / Privilège +	**11,50 € / mois**

Offres qui ne sont plus Commercialisées
L'OFFRE EKO BY CA *(page 16 de la plaquette)*

OFFRE EKO BY CA 2 € / mois

GESTION DU COMPTE

Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.) - Crédit Agricole en Ligne Vision + (option virement externe)

Tenue de compte

Service d'alerte par SMS :
- Alerte si solde du compte inférieur à 20 €
- Alerte essentielle - solde débiteur
- Alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement
- Alerte consommation des forfaits de retraits hors distributeur Crédit Agricole

E-relevé mensuel

MOYENS DE PAIEMENT

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation systématique) - Cotisation carte : « EKO Mastercard »

Renvoi du code confidentiel de la carte

Opposition (blocage) **de la carte par la banque**

Opposition faite par le titulaire de la carte

Refabrication de la carte

Forfait des opérations courantes illimitées comprenant les opérations de virement SEPA, de prélèvements SEPA et de TIP SEPA

Chéquier

RETRAIT D'ESPÈCES PAR CARTE

Au distributeur automatique de billets de la Caisse régionale Crédit Agricole Alsace Vosges

Au distributeur automatique de billets d'autres Caisses régionales de Crédit Agricole

Dans les pays de l'Espace Économique Européen (25 retraits / an en Euro ou en devise)

Hors pays de l'EEE (10 retraits /an)

Tous les produits, services et opérations non listés page précédente sont tarifés selon le barème en vigueur dans les rubriques concernées. L'offre Eko sera résiliée en cas de souscription d'une carte complémentaire, d'une autorisation de découvert et d'un Compte à Composer associé au compte ouvert dans le cadre de l'offre Eko. Cette résiliation entraînera l'arrêt du prélèvement de la cotisation mensuelle ci-dessus et l'application immédiate du barème tarifaire portant les principales conditions générales de banque en vigueur.

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

COMMISSIONS D'INTERVENTION

DÉFINITION

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier : présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision…

Plafond par opération	**8 €**
Plafond journalier	**8 €**
Plafond par mois	**80 €**

Pour la clientèle bénéficiant des services bancaires de base* :

Plafond par opération	**4 €**
Plafond journalier	**4 €**
Plafond par mois	**20 €**

** Montant plafonné en application de l'article L312-1-3 du Code monétaire et financier.*

BON À SAVOIR

Vous recevez **GRATUITEMENT** une alerte par SMS dès que votre compte passe en situation débitrice non autorisée : vous avez jusqu'à la fin de la journée (18h30 ou 20h selon le type d'opérations) afin de régulariser votre compte, et ainsi ne pas payer la commission d'intervention*. Renseignez-vous auprès de votre Conseiller.

Pour les paiements par carte dont le montant est inférieur à 10 € et réalisés lorsque le compte se trouve en situation de découvert non autorisé ou au-delà du découvert autorisé, il n'y a pas de facturation de commission d'intervention.

** Sous réserve d'éligibilité*

OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

Frais de retour de courrier (client inconnu à l'adresse, facturé au 1er courrier retourné, puis chaque année à date anniversaire)	**21,85 €**
Frais par saisie attribution ou conservatoire	**115 €**
Frais par paiement direct de pension alimentaire	**73,65 €**
Frais de saisie administrative à tiers détenteur	**dans la limite de 10 % du montant de l'opposition maxi. 100 €***

**Article L262 alinéa 5 du livre des procédures fiscales, dans la limite du plafond fixé par décret.*

INCIDENTS DE PAIEMENT

Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision non rejeté	**11,25 €**
Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision [1] (frais non prélevés en cas de nouveau rejet du même chèque dans les 30 jours)	
› Montant du chèque inférieur ou égal à 50 €	**30 € / chèque**
› Montant du chèque supérieur à 50 €	**50 € / chèque**
En cas d'interdiction bancaire	
› Frais pour paiement d'un chèque émis en contravention avec une interdiction bancaire	**24,40 € / chèque**
› Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques	**23,30 €**
Frais par rejet de chèque pour un autre motif que sans provision	**GRATUIT**
Frais par service de paiement rejeté pour défaut de provision [2]	
› Si paiement < 20 €	**Montant du paiement**
› Si paiement > 20 €	**Maxi. 20 €**
Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision	**20 €**
Prélèvement rejeté pour un motif autre que l'absence de provision (frais intégrant la commission d'intervention et la tarification)	**GRATUIT**
Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire	
Frais d'opposition (blocage) **de la carte par la banque**	
Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision [1] › Si paiement < 20 € › Si paiement ≥ 20 €	**Montant du paiement 20 €** Si le montant des frais perçus est différent, celui-ci ne doit pas excéder 20 €, commissions d'intervention, s'il y a lieu, incluses.
Frais de non-exécution de virement occasionnel pour défaut de provision › Si paiement < 20 € › Si paiement ≥ 20 €	

[1] Forfait incluant notamment les frais pour : lettre d'injonction, déclaration d'infraction, certificat de non-paiement, blocage provision, lettre d'information préalable, commission d'intervention... [2] Montant de frais maxi. (y compris commission d'intervention et notification) plafonné au montant de l'opération rejetée.

Plafond de frais d'incidents : 25 € / mois *(applicable aux clients identifiés comme éligibles à l'« Offre spécifique clients fragiles » au titre des articles L.312-1-3 et R.312-4-3 du code monétaire et financier).*

Concerne les frais suivants :

- › Les commissions d'intervention
- › Les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision
- › Les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé
- › Le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision
- › Les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision
- › Les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision
- › Les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques
- Les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire
- Les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS*

**Sous réserve d'étude et d'acceptation de votre dossier.*

DÉCOUVERTS

DÉCOUVERT PONCTUEL NON CONVENU OU NON FORMALISÉ (dépassement)	
Taux Annuel Effectif Global (TAEG) **maximal**	**Plafond du taux réglementaire** [1]
Taux débiteur annuel	**TAEG maximal diminué de 0,05 %** [1]
Frais de lettres d'information pour compte débiteur non autorisé	**13,60 €**

AUTORISATION DE DÉCOUVERT REMBOURSABLE DANS UN DÉLAI D'UN MOIS	
Frais de dossier/de mise en place ou de renouvellement	**GRATUIT**
Taux débiteur annuel	**Nous consulter**
Taux Annuel Effectif Global (TAEG) **maximal**	**Plafond du taux réglementaire**
Taux débiteur annuel en cas de dépassement	**Taux de découvert ponctuel non convenu**
Assurance facultative en couverture du découvert* (voir rubrique « Assurance de la banque au quotidien » p. 31)	**Fonction du montant du découvert**

** Sous réserve d'étude et d'acceptation de votre dossier. [1] Le taux réglementaire correspond aux seuils de l'usure calculés par la Banque de France et publiés trimestriellement au Journal officiel. Le TAEG est fonction du montant du découvert.*

CRÉDITS À LA CONSOMMATION

CRÉDIT RENOUVELABLE À TAUX VARIABLE OU RÉVISABLE	
Compte Crédit Renouvelable Supplétis [1]	**Nous consulter**

Le taux débiteur annuel et le TAEG (Taux Annuel Effectif Global) sont indiqués sur l'offre de contrat de crédit.

Peuvent être associés au Crédit Renouvelable / Supplétis :

- Une Cartwin adossée à un compte de dépôt pour des paiements ou des retraits au comptant en France et à l'étranger, sous réserve que l'équipement électronique utilisé par votre commerçant le permette, et à un crédit renouvelable pour des paiements ou des retraits à crédit en France uniquement, ou une carte de crédit Supplétis pour l'ensemble des paiements et retraits par crédit renouvelable en France et à l'étranger. Le montant des cotisations de ces cartes est indiqué à la rubrique « Vos moyens et opérations de paiement ».
- Une assurance emprunteur [2] : de 0,20 % à 0,30 % par mois, sur le montant utilisé/du solde restant dû, selon l'option choisie et l'âge de l'assuré. Assurance décès et perte totale et irréversible d'autonomie.

Frais de dossier	**GRATUIT**

CRÉDIT À LA CONSOMMATION AMORTISSABLE À TAUX FIXE Le taux débiteur annuel et le Taux Annuel Effectif Global (TAEG) sont indiqués sur l'offre de contrat de prêt.	INTERNET	AGENCE
Lettre d'Information annuelle sur le capital restant dû	GRATUIT	
Prêt à la consommation : Auto, Travaux, Personnel	Nous consulter	
Eco Prêt à taux zéro (Eco PTZ)		
Regroupement de crédits (regroupement dans un seul prêt de différents crédits à la consommation)		
Prêt Rachat de crédit		
Frais de dossier [3]	GRATUIT	1 % du capital emprunté (mini. 70 €)
Assurance Emprunteur [2]	Nous consulter	

CRÉDITS IMMOBILIERS

CRÉDIT IMMOBILIER	
Prêt à taux zéro (PTZ)	Nous consulter
Eco Prêt à taux zéro (Eco PTZ)	
Prêt à l'accession sociale (PAS)	
Prêt conventionné	
Prêt Épargne Logement	
Facilimmo (prêt à taux fixe ou révisable, amortissable ou in fine)	
Crédit relais	
Frais de dossier [3]	1 % du capital emprunté
› Montant minimum	750 €
› Sur le prêt PAS	500 € maxi.
Assurance Emprunteur [2]	Nous consulter

BON À SAVOIR

Frais de dossier : le saviez-vous ?

Pour vous proposer un service de qualité et un conseil sur mesure, nous mobilisons toute une équipe d'experts afin d'assurer la réussite de votre projet !

Nous sommes à vos côtés pour le concrétiser en trouvant la solution la plus adaptée à votre situation, et ainsi vous accompagner jusqu'à l'acquisition de votre logement ou de votre véhicule, dans la réalisation de vos travaux ou tout autre événement important de votre vie.

[1] La carte Suppletis est une CARTE DE CRÉDIT, associée à un crédit renouvelable. Elle porte la mention « CARTE DE CRÉDIT ». Les opérations de paiement et retrait effectuées à crédit sont imputées directement sur le compte de crédit renouvelable à laquelle la carte est rattachée. Le montant de la cotisation est hors coût du crédit. [2] Le coût de l'assurance peut varier en fonction de votre situation personnelle. Renseignez-vous sur le coût applicable dans votre Caisse Crédit Agricole Alsace Vosges. Les contrats d'assurance emprunteur proposés par votre Caisse régionale peuvent être assurés par : PACIFICA et/ou PREDICA - Entreprises régies par le Code des assurances. Conditions et évènements garantis indiqués aux contrats. PACIFICA, compagnie d'assurances dommages, filiale de Crédit Agricole Assurances, entreprise régie par le Code des Assurances, S.A. au capital entièrement libéré de 442 524 390 €, siège social 8/10 boulevard de Vaugirard 75724 Paris CEDEX 15, 352 358 865 RCS Paris. Prêteur : votre Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel. Le contrat d'Assurance collectif Décès-Invalidité est assuré par PREDICA S.A. au capital de 1 029 934 935 € entièrement libéré. 334 028 123 RCS PARIS. Siège social : 16-18 boulevard de Vaugirard - 75015 Paris. - Entreprise régie par le Code des Assurances. Les conditions et évènements garantis sont indiqués au contrat. Les contrats d'assurance sont distribués par votre Caisse régionale de Crédit Agricole, immatriculée auprès de l'ORIAS sous le n° 07 008 967 en qualité de courtier (consultable sur www.orias.fr). Il peut arriver que votre état de santé ne vous permette pas de bénéficier des conditions d'assurance standardisées. Le dispositif prévu par la Convention AERAS organise des solutions adaptées à votre cas. [3] Non applicable pour certains prêts réglementés.

AUTRES OPÉRATIONS LIÉES AUX CRÉDITS	INTERNET	AGENCE
Modification du compte à débiter ou de la date d'échéance	41 €	
Modification de la périodicité	150 €	
Modification des éléments du contrat		
› Simple	150 €	
› Complexe	245 €	
Report d'échéance	57 €	
Modification de durée	180 €	
Attestations diverses liées au prêt	GRATUIT	55 €
Réédition de tableau d'amortissement	GRATUIT	55 €
Frais de dossier de réaménagement de prêt	700 €	
Décompte de remboursement de crédit immobilier		
› Pour les offres de crédit immobilier émises avant le 01/07/2016	58 €	
› Pour les offres de crédit immobilier émises après le 01/07/2016	GRATUIT	
Décompte de remboursement de crédit consommation		
Mainlevée totale ou partielle de garantie (sauf nantissement d'épargne)		
› Échange - Donation	150 €	
› Cession de rang	150 €	

Vous avez un projet à réaliser ?
Faites une simulation en ligne sur notre site
www.credit-agricole.fr/ca-alsace-vosges*
**accès gratuit hors coût de l'opérateur*

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

ÉPARGNE

ÉPARGNE BANCAIRE	
Ouverture et rémunération	Nous consulter
Transfert de compte vers une autre banque	
› Livrets et assimilés	GRATUIT
› Compte et Plan d'Épargne Logement	150 €
Mandat d'épargne (1)	0,95 € / mois

(1) *Mandat de placement automatisé des excédents de trésorerie.*

ÉPARGNE DISPONIBLE	
Livret A, Compte sur livret, Compte épargne Logement, Livret de Développement Durable et Solidaire, Livret Codebis, Livret d'Épargne Populaire, Livret Engagé Sociétaire	
Ouverture	GRATUIT
Taux brut en vigueur	Nous consulter

ÉPARGNE MOYEN/LONG TERME	
Les dépôts à terme et Plan épargne Logement	
Ouverture	GRATUIT
Taux brut en vigueur	Nous consulter
L'assurance vie et le Plan d'Épargne Retraite (PER Individuel assurance vie)*	
Droits d'entrée	Nous consulter
Rémunération	
Frais de gestion	

PLACEMENTS FINANCIERS

Les frais relatifs aux PEA et PEA-PME sont régis par l'article D.221-111-1 du code monétaire et financier.
**Contrat souscrit auprès de Predica : mentions légales page 32*

> OPÉRATIONS DIVERSES SUR TITRES

Ouverture d'un compte-titres, d'un PEA-PME ou d'un PER Individuel compte-titres	GRATUIT
Transfert d'un PEA/ PEA-PME (par compte)	15 € par ligne cotée 50 € par ligne non cotée Maximum 150 €
Transfert de comptes-titres	15 € / ligne maximum 150€
Ordre annulé, non exécuté	GRATUIT
Frais sur titres non cotés (max. 480 €)	1,20 % de l'opération
Frais de courtage sur négociation de droits (OST) - min. 10 €	1,65 %
Mise en nominatif administré	33,70 €

Gestion conseillée (perception trimestrielle)	SICAV FCP	TITRES VIFS
› Pour 1 contrat	78 €	150 €
› Pour le 2ème contrat	47 €	100 €
› Par contrat supplémentaire à partir du 3ème	26 €	75 €

> LES ORDRES DE BOURSE

▪ Les ordres de bourse en France*

ACTIONS ET ETF	CTO	PEA
SERVICES DE BANQUE À DISTANCE PAR INTERNET		
INVEST STORE INITIAL SPÉCIAL JEUNES **		
› Frais proportionnels sur le montant de l'ordre	0,50 %	
› Avec un minimum de	1,99 €	GRATUIT
› Frais fixes par ordre	GRATUIT	
INVEST STORE INITIAL		
› Frais proportionnels sur le montant de l'ordre	0,50 %	
› Avec un minimum de	8,80 €	GRATUIT
› Frais fixes par ordre	GRATUIT	
INVEST STORE INTÉGRAL		
› Ordre ≤ à 1000 €	0,99 € / ordre	
› Ordre > 1000 €	0,12 % du montant de l'ordre	
› Warrant	8,25 €	
SERVICES DE BANQUE À DISTANCE PAR TÉLÉPHONE		
INVEST STORE INITIAL		
› Frais proportionnels sur le montant de l'ordre	1,20 %	
› Avec un minimum de	15 €	GRATUIT
› Frais fixes par ordre	3,30 €	
INVEST STORE INTÉGRAL		
› Ordre ≤ à 1000 €	0,99 € / ordre	
› Ordre > 1000 €	0,12 % du montant de l'ordre	
› Warrant	8,25 €	
Supplément ordre téléphonique[1]	12,50 €	
COMMISSION DE SERVICE ANNUELLE INVEST STORE INTEGRAL		
Si moins de 12 ordres par année civile	98,50 € / an	
SERVICE DE RÈGLEMENT DIFFÉRÉ (SRD)[2]		
Frais d'achat et prorogation / jour de portage	0,020 %	
Minimum	3,10 € / mois	

**Frais de marché en sus, variable selon lieu d'exécution. **Offre réservée aux 18-30 ans inclus.*
[1] Plateforme bourse Invest Store Initial 03.88.24.67.68 choix 4. Plateforme bourse Invest Store Integral 09.70.80.89.76. Numéro non surtaxé, hors coût de l'opérateur. [2] Uniquement sur Invest Store Integral.

▪ Les ordres de bourse sur bourses étrangères

LES ORDRES DE BOURSE SUR BOURSES ÉTRANGÈRES	
Frais de courtage* (uniquement sur CTO : mini. 19 €)	0,50 %

**Frais de marché en sus, variable selon lieu d'exécution.*

▪ Obligations

OBLIGATIONS*	
Frais de courtage (mini. 10 €)	1,30 %
Frais fixes par ordre	3,30 €

**Frais de marché en sus, variable selon lieu d'exécution.*

▪ OPCVM

ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF (OPC)	
Souscription OPC Groupe Crédit Agricole*	GRATUIT
Souscription OPC hors Groupe Crédit Agricole**	30,50 €
Gestion conseillée : souscription (compte-titres, PEA) **d'OPC sélectionnés par AMUNDI**	
› droits d'entrée réduits OPC action	1,50 %
› droits d'entrée réduits OPC obligation	1 %
› droits d'entrée OPC monétaire	GRATUIT

**Hors droit d'entrée - Nous consulter. uniquement CTO. **Hors droits d'entrée uniquement CTO.*

> LES DROITS DE GARDE*

Les droits de garde sont constitués d'un forfait de compte, d'une commission proportionnelle et de frais fixes par ligne :

Pour les détenteurs d'Invest Store Integral, Mandats de Gestion, Gestion conseillée, Clients de moins de 31 ans et Comptes Titres composés uniquement de Parts Sociales	GRATUIT

FORFAIT COMPTE	CTO/PERI CTO	PEA - PEA/PME
	29,90 € / an	GRATUIT

COMMISSION PROPORTIONNELLE	CTO/PERI CTO	PEA - PEA/PME
Parts Sociales, Parts CCI, CCA et Actions Crédit Agricole FR000045072	GRATUIT	
Obligation Crédit Agricole		
Valeurs françaises	0,40 %	
Valeurs étrangères	0,40 %	

FRAIS FIXES PAR LIGNE	CTO/PERI CTO	PEA - PEA/PME
Parts Sociales, Parts CCI, CCA et Actions Crédit Agricole FR000045072	GRATUIT	
Obligation Crédit Agricole	5,20 €	-
Valeurs françaises	5,20 €	5 €
Valeurs étrangères	5,20 €	5 €
Valeurs non cotées	10,60 €	

BORNES DE FACTURATION	CTO/PERI CTO	PEA - PEA/PME
Maximum	350 € / an	

** Droits de garde appliqués par compte titres, PEA et PEA PME (valorisation des Titres détenus au 31/12 de l'année précédant la facturation).*

> DIVERS

Achat et vente OR - frais de gestion (mini. 25 €)***	1,60 %
Diagnostic Patrimonial	de 1 500 à 2 500 €

**** Conditions hors frais de négociation CPR Or.*

LES OFFRES POUR **LES JEUNES** (jusqu'à 30 ans)

COTISATION À UNE OFFRE GROUPÉE DE SERVICES (18-30 ans)

	ESSENTIEL	PREMIUM
Entre 18 et 25 ans inclus (cf. page 14 de la plaquette tarifaire)	3 € / mois	5 € / mois
Entre 26 et 30 ans inclus (cf. page 14 de la plaquette tarifaire)	6 € / mois	9 € / mois
Frais de paiements et retraits à l'étranger GRATUITS et ILLIMITÉS *		

**Lorsque des retraits d'espèces sont effectués dans une devise étrangère, le montant retiré sera comptabilisé en euro sur le compte associé à la carte après application du cours de change en vigueur lors du retrait. Par ailleurs, dans certains distributeurs de billets étrangers, des frais peuvent être prélevés par la banque de ce distributeur : soyez attentif aux informations communiquées. Lorsque des paiements par carte dans une devise étrangère sont réalisés, le montant payé sera comptabilisé en euro sur le compte associé à la carte après application du cours de change en vigueur lors du paiement.*

	ESSENTIEL	PREMIUM
> 30 ans (cf. page 14 de la plaquette tarifaire)	10 € / mois	16 € / mois

OFFRES QUI NE SONT PLUS COMMERCIALISÉES

OFFRE GLOBE TROTTER	
Entre 18 et 30 ans inclus (cf. page 18)	2 € / mois

COTISATION CARTE

POUR LES 10 / 17 ANS	
Carte Cirrus Mozaïc de retrait	GRATUIT
Carte de paiement internationale à autorisation systématique : Mastercard Mozaïc Black	GRATUIT

BON À SAVOIR

Carte Mozaïc : le saviez-vous ?

La carte de paiement Mozaïc Black est OFFERTE jusqu'à 18 ans : elle permet de régler les achats (en magasin ou en ligne) sans risque de découvert, grâce au contrôle systématique de solde. Les parents peuvent également suivre directement toutes les opérations réalisées avec la carte depuis l'application Ma Banque.

POUR LES 18 / 25 ANS	
Cotisation Carte Mastercard Mozaïc Black	18 €

CARTES QUI NE SONT PLUS COMMERCIALISÉES	
Carte de paiement internationale à autorisation systématique : Mastercard Mozaïc avec contrôle du solde	18 € / an
Carte de paiement internationale à débit immédiat : Mastercard Mozaïc à débit immédiat	18 € / an
Carte de paiement internationale à débit immédiat : Mastercard Globetrotter	50,50 € / an

AUTRES OPÉRATIONS SUR MOYEN DE PAIEMENT

	CARTE MOZAÏC DE RETRAIT	CARTE MOZAÏC DE PAIEMENT
Franchise mensuelle (mois civil)		
Frais par retrait d'espèces en € à un distributeur automatique de billets du Crédit Agricole	GRATUIT	

	CARTE MOZAÏC DE RETRAIT	CARTE MOZAÏC DE PAIEMENT
Franchise mensuelle (mois civil)		
Par retrait d'espèces en € à un distributeur automatique de billets d'une autre banque (France et UE)	À partir du 7ème retrait : 1 € / retrait	
Frais par retrait d'espèces dans le reste du monde	GRATUIT	
Frais de paiement		
Autres cartes	Cf. tableau p. 10	

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

Livret Tiwi (0-11 ans)	
› Ouverture	GRATUIT
› Taux brut en vigueur	Nous consulter
Livret Jeune (12-25 ans)	
› Ouverture taux net	GRATUIT
› Taux brut en vigueur	Nous consulter
Droits de garde (jusqu'à 30 ans inclus)	GRATUIT
Invest Store Initial	
› Frais minimum par ordre	1,99 € au lieu de 8,80 €

INCIDENTS ET IRRÉGULARITÉS

Sous réserve de détention d'un Compte à Composer ou d'un CSCA Mozaïc+ (jusqu'à 25 ans)

Commission d'intervention	Gratuité de 1 / mois
Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision	Gratuité de 1 / mois

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

BIEN VOUS PROTÉGER C'EST VOUS DONNER CONFIANCE POUR AVANCER

AVEC LES ASSURANCES DU CRÉDIT AGRICOLE, VOUS VIVEZ SEREINEMENT LE QUOTIDIEN ET VOUS ENVISAGEZ L'AVENIR AVEC CONFIANCE.

>> Pour réaliser un devis en ligne, rendez-vous sur notre site :
www.credit-agricole.fr/ca-alsace-vosges*

*

** Accès gratuit hors coût de l'opérateur. Document à caractère publicitaire. Les événements garantis et les conditions figurent aux contrats d'assurance. Ces contrats sont distribués par votre Caisse régionale de Crédit Agricole, immatriculée auprès de l'ORIAS en qualité de courtier d'assurance. Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Alsace Vosges – 1 place de la Gare 67000 Strasbourg. 437 642 531 RCS Strasbourg. Société coopérative à capital variable. Établissement de crédit. Société de courtage d'assurances. Immatriculée à l'ORIAS sous le n° 07 008 967. Crédit photo : Getty images*

ASSURANCES POUR VOUS ET VOS PROCHES

EN FONCTION DE LA COMPOSITION DE LA FAMILLE	**Nous consulter**
L'assurance complémentaire santé	
L'assurance des accidents de la vie	
EN FONCTION DES GARANTIES ET DE L'ÂGE DE L'ASSURÉ	**Nous consulter**
L'assurance dépendance	
L'assurance décès	
L'assurance obsèques › Contrat de financement › Contrat d'assistance	**Nous consulter**

ASSURANCES POUR VOS BIENS

L'assurance automobile	Nous consulter
L'assurance multirisque habitation	
L'assurance garantie locative	
L'assurance deux roues	
L'assurance tous mobiles	Nous consulter
Assurances spécifiques (chien, chat, mobil-home, voitures de collection…)	

PACIFICA

Avec l'application Mes assurances, déclarez et gérez vos sinistres, téléchargez vos attestations, et bien plus encore :

Accès gratuit hors coût de l'opérateur

*

ASSURANCE POUR VOUS PROTÉGER AU QUOTIDIEN

La protection juridique	Nous consulter

Pour toute question relative à votre protection, vous pouvez contacter le Service de Protection Juridique Pleins Droits :

0 800 813 810 Service & appels gratuits

ASSURANCE EMPRUNTEUR

Voir les rubriques « crédit à la consommation » et « crédit immobilier » pages 24 - 25.

ASSURANCES DE LA BANQUE AU QUOTIDIEN

	STANDARD	PREMIUM
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : SécuriCOMPTE	24 € / an / compte	50,40 € / an / compte
Cotisation à une offre d'assurance indemnisant l'assuré en cas de livraison non conforme ou de non-livraison d'un bien garanti acheté à distance : SécuriWEB	15 € / an / compte	30 € / an / compte

SécuriTRESORERIE (dénommé SécuriCOMPTE Découvert dans le cadre du Compte à Composer) **souscrit jusqu'au 31/12/2016**

TRANCHES DE DÉCOUVERT	PRIX
≤ 300 €	16,20 € / an / compte
de 301 € à 2 000 €	24 € / an / compte
> 2 000 € (plafond d'indemnisation : 3 000 € / sinistre / an)	36 € / an / compte

SécuriTRESORERIE (dénommé SécuriCOMPTE Découvert dans le cadre du Compte à Composer) **souscrit à partir du 01/01/2017**	
TRANCHES DE DÉCOUVERT	**PRIX**
≤ **500 €**	**16,20 € / an / compte**
de 501 € à 2 000 €	**24 € / an / compte**
> **2 000 €** (plafond d'indemnisation : 3 000 € / sinistre / an)	**36 € / an / compte**

Découvrez l'ensemble des garanties comprises *

**accès gratuit hors coût de l'opérateur*

Ma banque au quotidien *

Compte à composer *

Compte service *

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE : MENTIONS LÉGALES

Les contrats d'assurance et de prévoyance sont présentés par la Caisse régionale de Crédit Agricole Alsace Vosges en sa qualité d'intermédiaire en assurance enregistre a l'ORIAS sous le numéro 07 008 967. Les contrats sont souscrits auprès des entreprises suivantes, régies par le Code des Assurances, soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) sise 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09 :

> **PACIFICA** S.A. au capital entièrement libéré de 442 524 390,00 euros. Entreprise régie par le Code des assurances - Siege social : 8-10 Boulevard de Vaugirard - 75724 Paris Cedex 15. 352 358 865 RCS. Paris. N° de TVA : FR 95 352 358 865. Les contrats d'assurance dommages. Le risque Perte d'emploi.

> **PREDICA** - S.A. au capital de 1 029 934 935 € entièrement libéré. Entreprise régie par le Code des assurances - Siege social : 16-18 boulevard de Vaugirard - 75015 Paris. 334 028 123 RCS Paris

Les contrats d'assurance décès et d'assurance dépendance. Les contrats Financement Obsèques (contrat d'assurance de groupe vie-entière à adhésion facultative souscrit par l'Andecam). Les contrats d'assurance emprunteur des prêts immobiliers et prêts a la consommation.

> **CAMCA** Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole - Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Siege social : 53, rue La Boétie - 75008 PARIS, immatriculée auprès de l'INSEE sous le numéro Siret 784 338 527 00053. Les contrats d'assurance SecuriCOMPTE, SecuriWEB, SecuriBUDGET, SecuriPROTECTION, SecuriEPARGNE, SecuriLIVRETS, SecuriZEN, SecuriCOMPTE Decouvert et SecuriTRESORERIE.

> **EUROP ASSISTANCE** - Société Anonyme au capital de 48 123 637 €, entreprise régie par le Code des assurances, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 451 366 405, sise 2 rue Pillet-Will, 75009 PARIS. Les prestations d'assistance des contrats " Garantie Assistance décès ", "Vers l'Autonomie Assistance" et "Assistance Obsèques". Les prestations d'assistance Obsèques sont mises en œuvre par **EUROP ASSISTANCE** FRANCE société par actions simplifiée au capital de 5 316 384 €, dont le siège est sise 11 - 17, avenue François Mitterrand, 93210 Saint-Denis, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro 403147903 RCS Bobigny, et par PREVISEO OBSEQUES SA au capital de 500 000€, siège social : 16-18 boulevard de Vaugirard 75015 Paris, 409 866 RCS Paris. (pour la garantie assistance juridique). NAF6622Z - N° IDENTIFIANT TVA FR60309707727.

SUCCESSION

Frais facturés pour les successions ouvertes jusqu'au 12/11/2025.

Frais de gestion annuels[1]	**30 €**

[1] Pour les dossiers actifs supérieurs à 12 mois.

Frais facturés pour les successions ouvertes à compter du 13/11/2025 au 04/10/2026 [1]

MINEURS		**GRATUIT**
MAJEURS		
› Montant total des soldes des avoirs < 6 000 €		**GRATUIT**
› Montant total des soldes des avoirs > ou = 6 000 €		
En cas de justification par l'héritier de sa qualité d'héritier[2]	Succession non complexe[3]	**GRATUIT**
	Succession complexe[3]	**1% du montant total des soldes des avoirs dans la limite de 850 €**

Frais facturés pour les successions ouvertes à compter du 05/10/2026

MINEURS	**GRATUIT**
MAJEURS	
› Montant total des soldes des avoirs <10 000 €	**GRATUIT**
› Montant total des soldes des avoirs > ou = 10 000 €	**1% du montant total des soldes des avoirs dans la limite du montant fixé par la réglementation***

**Montant prévu par l'article D312-1-3 du code monétaire et financier et revalorisé annuellement. Par exemple, le montant en vigueur au 29 décembre 2025 était de 857 euros.*

BON À SAVOIR

Le montant total des soldes des avoirs est composé de l'addition des soldes existants au jour du décès sur chacun des comptes ouverts dans les livres de la Caisse régionale suivants : compte de dépôt, compte sur livret (CSL) et autres produits d'épargne constitues sur la base du CSL, livret A, livret de développement durable et solidaire (LDDS), livret d'épargne populaire (LEP), plan d'épargne populaire (PEP), livret jeune, compte épargne logement (CEL), plan épargne logement (PEL) et compte épargne d'assurance pour la foret (CIFA). **Dans le cas où le défunt détenait un ou plusieurs comptes utilisés pour un usage professionnel ouverts à son nom, le solde des avoirs de ces comptes est pris en compte pour le calcul du montant total du solde des avoirs.**
Pour les comptes joints, le montant total du solde est pris en compte.

[1] Les tarifs détaillés ci-dessus couvrent l'ensemble des opérations liées à la succession réalisées sur les comptes suivants : compte de dépôt, compte sur livret (CSL) et autres produits d'épargne constitués sur la base du CSL, livret A, livret de développement durable et solidaire (LDDS), livret d'épargne populaire (LEP), plan d'épargne populaire (PEP), livret jeune, compte épargne logement (CEL), plan épargne logement (PEL) et compte épargne d'assurance pour la forêt (CIFA). Sont également couvertes les opérations liées à la succession réalisées sur les comptes ouverts au nom du défunt utilisés pour un usage professionnel.
[2] En application de l'article L. 312-1-4-1 du code monétaire et financier, l'héritier justifie de sa qualité d'héritier soit par la production d'un acte de notoriété, soit par la production de l'attestation prévue au cinquième alinéa de l'article L. 312-1-4 du code monétaire et financier.
[3] En application de l'article L. 312-1-4-1 du code monétaire et financier, les opérations liées à la succession sont manifestement complexes dans l'une des situations suivantes :
- en cas d'absence d'héritiers mentionnés au 1° de l'article 734 du code civil c'est-à-dire les enfants du défunt et leurs descendants.
- en cas de présence d'un contrat de crédit immobilier en cours à la date du décès,
- en cas de présence d'un ou plusieurs comptes à clôturer du défunt de nature professionnelle,
- en cas de constitution de sûretés sur les comptes et produits d'épargne à clôturer,
- en cas d'existence d'éléments d'extranéité (par exemple : résidence habituelle du défunt ou d'un héritier à l'étranger).

AUTRES SERVICES

TÉLÉSURVEILLANCE ET TÉLÉASSISTANCE

La télésurveillance (1)	**Formule initiale à partir de 21,90 € /mois** **Formule intégrale à partir de 32,90 € /mois** **Nous consulter**
La téléassistance à domicile (2)	**À partir de 29,90 € /mois**
La téléassistance mobile (2)	**À partir de 29,90 € /mois** **Nous consulter**

NEXECUR (1) (2)

Pour toute question relative à la gestion des sinistres :

N°Cristal 09 69 32 23 39

Numéro non surtaxé.

(1) Prestation de télésurveillance exécutée par NEXECUR PROTECTION (pour lequel le CA agit en qualité de mandataire), SAS au capital de 12 547 360 €, Siège social : 13, rue de Belle Ile 72190 COULAINES, SIREN 799 869 342 RCS LE MANS - N° TVA FR 19 799869342 - Autorisation d'exercer CNAPS AUT-072-2118-05-28-20190389180 " l'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient ".
(2) Les contrats de téléassistance sont proposés par NEXECUR Assistance, Groupe Crédit Agricole, Siège social : 13 rue de Belle Ile 72190 COULAINES - SAS au capital de 23 450 € - SIREN 515 260 792 RCS LE MANS - N° TVA FR 88 515260792 - Code APE : 9609Z - DÉCLARATION SERVICE A LA PERSONNE N° 515260792.

MAGAZINES Offre réservée aux clients du Crédit Agricole

MERCI POUR L'INFO VERSION NUMÉRIQUE
(anciennement Dossier Familial)

	ESSENTIEL 12 € /an	PREMIUM 18 € /an	PRESTIGE 48 € /an
Accès au service de renseignements **par des experts Merci pour l'Info**	2 demandes / an	Illimité	Illimité
Accès aux contenus et newsletters exclusifs de **www.mercipourlinfo.fr**	Illimité	Illimité	Illimité
Accès à Mon Kiosque Presse	Merci Pour l'Info (12 numéros / an) dont ses guides pratiques	Merci Pour l'Info (12 numéros / an) dont ses guides pratiques	**8 titres** Merci Pour l'Info (12 numéros / an), Santé magazine, Détente Jardin, Régal, Maison Créative, Détours en France, Plus de Pep's, Parents

+ Option Papier Prestige : le magazine Merci Pour l'Info (12 numéros / an) et ses guides pratiques livrés à domicile : **38,08 € /an**

Santé magazine	31,60 € / an	**Maison Créative**	23,90 € / an
Détente Jardin	22,90 € / an	**Détours en France**	49,80 € / an
Régal	27,90 € / an	**Plus de PEP's**	19,90 € / an
Parents	18,90 € / an		

UNI-MÉDIAS

Pour toute question relative aux publications :

N°Cristal 09 69 32 34 40

Numéro non surtaxé.

Ces publications sont éditées par la SAS UNI-MEDIAS filiale de Presse du Groupe Crédit Agricole - 22, rue Letellier 75015 PARIS. La résiliation est possible à tout moment auprès d'Uni-Médias.

CARTOGRAPHIE DES ZONES EUROPÉENNES

Pays de la zone Euro*

Pays de l'Union Européenne (U.E.)

Pays de l'Espace Économique Européen (EEE)

Pays de la zone SEPA (Single Euro Payments Area)

* PAYS DE LA ZONE EURO

Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre (partie grecque), Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie et Croatie. Monaco, Andorre et le Vatican utilisent l'euro comme monnaie nationale mais ne font pas partie des pays de la zone euro.

** PAYS DE LA ZONE SEPA

- Pays de l'Union Européenne en zone euro : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre (partie grecque), Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie et Croatie.
- Pays de l'Union Européenne en zone non euro : Danemark, Hongrie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Suède.
- Pays de l'AELE (Association Européenne de Libre-Échange) : Islande, Norvège, Liechtenstein et Suisse.
- Pour la France : départements et régions d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion et Mayotte), territoires de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et la partie française de Saint-Martin.
- Principauté de Monaco, Saint Marin, île de Jersey, Île de Guernesey et Île de Man (intégrés à la zone SEPA au 01/05/2016).
- Le Vatican et Andorre (intégrés à la zone SEPA au 01/03/2019).
- La Macédoine du Nord, la Moldavie, l'Albanie et le Monténégro (intégrés à la zone SEPA au 05/10/2025).
- Le Royaume Uni (ne faisant plus partie de l'Espace économique Européen, mais restant membre de la zone SEPA).

RÉSOUDRE
UN LITIGE

Améliorer la qualité de notre service et de notre relation est une priorité du Crédit Agricole Alsace Vosges. Pour cela, un dispositif de traitement des réclamations clients est en place depuis plusieurs années.

DES RECOURS EN INTERNE : l'agence et le service Clients

Le Directeur d'agence et l'ensemble de son équipe vous accompagnent au quotidien. Ils sont donc les plus aptes à répondre à vos questions et à vos éventuelles réclamations. Si la réponse de l'agence ne vous a pas satisfait, vous avez la possibilité de solliciter le Service Clients par courrier :

Crédit Agricole Alsace Vosges - Service Clients
1, place de la Gare - B.P. 20440 67008 Strasbourg CEDEX

Ou par un formulaire dédié sur notre site internet (accès gratuit, hors coût de l'opérateur) : **www.credit-agricole.fr/ca-alsace-vosges**

DES RECOURS EN EXTERNE : le médiateur

Vous avez la possibilité, en tant que client ou non client, de faire appel gratuitement à un médiateur indépendant, avant toute éventuelle action en justice. Le recours au médiateur de la Caisse régionale est ouvert aux personnes physiques n'agissant pas pour leurs besoins professionnels. Dans certains cas, votre établissement peut proposer d'élargir le périmètre des personnes pouvant faire appel à la médiation : reportez-vous à son site internet. Le médiateur peut être saisi si vous avez épuisé les recours ci-dessus, ou en tout état de cause au terme d'un délai de deux mois après la date d'envoi d'une première réclamation écrite quel soit l'interlocuteur ou le service auprès duquel elle a été formulée et qu'il y ait été répondu ou non. Le médiateur à contacter diffère selon sa compétence. Si plusieurs médiateurs sont compétents, votre choix est définitif.

Pour les produits bancaires	Pour les produits financiers	Pour les produits d'assurances*
Monsieur Xavier CHASSIN DE KERGOMMEAUX **68 avenue d'Iena - 75116 paris** **ou** **ker@kergommeaux-mediateur-consommation.fr** **ou** **www.kergommeaux-mediateur-consommation.fr**	**Le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers** **17, place de la Bourse** **75082 PARIS CEDEX 02** **ou** **www.amf-france.org**	**La Médiation de l'Assurance** **TSA 50110 - 75441 PARIS CEDEX 9** **ou** **www.mediation-assurance.org**

**Avant de solliciter l'intervention du Médiateur de l'assurance, vous devrez contacter le Service Relations Clients de l'Assureur :*

> pour un contrat d'épargne, assurance vie, retraite, prévoyance, décès, adressez-vous à : PREDICA, Relation et Service clients, 16-18, boulevard de Vaugirard, 75724 Paris CEDEX 15

> pour un contrat d'assurance Dommages (auto, habitation et autres), santé, adressez-vous à : PACIFICA, Service consommateurs, 8-10, boulevard de Vaugirard, 75724 Paris CEDEX 15

> pour un contrat d'assurance emprunteurs, adressez-vous à : CACI, Service clients, 40, allée Vauban, 59110 La Madeleine.

Plateforme européenne de résolution en ligne des litiges de consommation

Pour tout litige relatif à un contrat ou une opération réalisé(e) en ligne, vous pouvez recourir à la plateforme européenne de Règlement des Litiges en Ligne accessible à l'adresse Internet suivante : **https//webgate.ec.europa.eu/odr***

Nos engagements de délais

Vous avez formulé une réclamation, le Crédit Agricole Alsace Vosges s'engage à **prendre en charge votre réclamation sous 48 h ouvrées** (sauf si une réponse vous est apportée immédiatement) et à vous répondre dans les 10 jours ouvrés à compter de la date d'envoi de votre courrier. *Toutefois, si une analyse plus approfondie de votre dossier était nécessaire, nous nous engageons à vous en informer et à vous répondre dans un délai qui, sauf cas particulier ne devrait pas dépasser 2 mois.*

Lorsque la réclamation porte, conformément à la réglementation, sur :

> les frais ou réductions pour l'usage d'un instrument de paiement,
> le régime applicable aux instruments de paiement autres que le chèque,
> les services de paiement et les prestataires de services de paiement,

la réponse est formulée sur support papier ou autre support durable convenu avec le client, dans les 15 jours ouvrables suivant la date de réception de la réclamation. *Si exceptionnellement une réponse ne peut être apportée au Client dans un délai de 15 jours pour des raisons échappant au contrôle de la Caisse régionale, celle-ci envoie une réponse d'attente motivant le délai complémentaire nécessaire et précisant la date ultime à laquelle le Client recevra une réponse définitive. Cette réponse définitive doit, quoi qu'il arrive, lui être adressée dans les 35 jours ouvrables suivant la réception de la réclamation.*

Le Crédit Agricole est attaché à une information transparente. Aussi, pour conforter notre relation de confiance, nous vous communiquons les prix de nos principaux services bancaires applicables à compter du 1er janvier 2025.

Les Conditions Générales de Banque sont susceptibles d'être modifiées à tout moment, les clients étant informés au préalable, conformément à la réglementation.

Elles peuvent être consultées en permanence dans nos agences et sur notre site Internet www.credit-agricole.fr/ca-alsace-vosges/*.

Pour tout renseignement complémentaire, nos conseillers sont à votre disposition.

La souscription de certains produits et services est soumise à conditions et/ou à l'accord de la Caisse Régionale. Renseignez-vous auprès de votre agence.

* Accès au site gratuit, hors coût de l'opérateur.

Document informatif à vocation non-publicitaire.
Crédit Agricole Alsace Vosges. Siège social : 1, place de la Gare - BP 20440 - 67008 Strasbourg CEDEX - 437642531 RCS Strasbourg. Société coopérative à capital variable. Établissement de crédit. Société de courtage d'assurances. Immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le n° 07 008 967 :

- agréée et contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution : 61 rue Taitbout, 75436 Paris CEDEX 09. Voir le site : www.banque-france.fr/
- contrôlée par Crédit Agricole S.A. : 12 Place des États-Unis – 92127 Montrouge CEDEX
- contrôlée par l'Autorité des Marchés Financiers : 17 place de la Bourse – 75082 PARIS CEDEX 02

CGB1PAR26 - © Getty Images.

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ

ALSACE VOSGES

PARTICULIERS

ADDENDUM AU 04/08/2026

DÉCOUVREZ VOS TARIFS AU QUOTIDIEN

Principales conditions tarifaires en vigueur au 1er janvier 2026
Tarifs en euro TTC (lorsque la TVA est applicable)

Cet addendum complète ou modifie les principales conditions tarifaires en vigueur au 1er janvier 2026. Il comprends l'intégration de la gratuité des frais à l'étranger (retraits et paiements) dans nos offres EKO, Essentiel, Premium et Prestige depuis le 26/06/2026. Il comprend également des évolutions tarifaires concernant les frais liés aux successions qui entrent en vigueur le 05/10/2026.

ALSACE VOSGES

OFFRES GROUPÉES
DE SERVICES

ESSENTIEL - PREMIUM - PRESTIGE

Les services actuellement inclus dans nos offres Prestige, Premium et Essentiel ainsi que leurs tarifications restent inchangés. Vous continuez de bénéficier de l'ensemble des prestations auxquelles vous avez souscrit, dans les mêmes conditions tarifaires. Le présent addendum détaille les services complémentaires intégrés à chaque formule sans modification du tarif global.

	OFFRE ESSENTIEL 10 € / mois *(dont 1€ correspondant aux cotisations d'assurance)*	OFFRE PREMIUM 16 € / mois *(dont 4,50€ correspondant aux cotisations d'assurance)*	OFFRE PRESTIGE 32 € / mois *(dont 4,50€ correspondant aux cotisations d'assurance)*
RETRAIT D'ESPÈCES PAR CARTE			
En devises [3] hors de l'EEE à un distributeur automatique d'un autre établissement	Illimité	Illimité	Illimité
PAIEMENT PAR CARTE [4]			
En devises [3], dans ou hors pays de l'EEE	Illimité	Illimité	Illimité

[3] Hors frais de conversion monétaire. [4] Au moyen de la carte incluse dans l'offre.

L'OFFRE EKO

Nouvelle offre commercialisée depuis le 29/04.
Offre uniquement souscriptible depuis l'application Ma Banque pour les nouveaux clients.

OFFRE EKO	
PAIEMENT AVEC LA CARTE VIRTUELLE ET LA CARTE PHYSIQUE EN OPTION	
Paiement par carte en euro ou en devise [1], dans et hors d'un pays de l'EEE	**GRATUIT**
RETRAIT AVEC LA CARTE PHYSIQUE EN OPTION	
Retrait d'espèces à un distributeur automatique de l'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole Mutuel	**GRATUIT**
Retrait d'espèces en euro ou en devises [1], en France, dans la zone euro ou dans un paus de l'EEE, à un distributeur automatique d'un autre établissement	**1€/RETRAIT À PARTIR DU 4ÈME RETRAIT/ MOIS**
Retrait d'espèces en devises [1] dans un pays hors de l'EEE à un distributeur automatique d'un autre établissement	**GRATUIT**

(1) Hors frais de conversion monétaire

SUCCESSION

Frais facturés pour les successions ouvertes jusqu'au 12/11/2025.

Frais de gestion annuels[1]	**30 €**

[1] Pour les dossiers actifs supérieurs à 12 mois.

Frais facturés pour les successions ouvertes à compter du 13/11/2025 au 04/10/2026[1]

MINEURS		**GRATUIT**
MAJEURS		
› Montant total des soldes des avoirs < 6 000 €		**GRATUIT**
› Montant total des soldes des avoirs > ou = 6 000 €		
En cas de justification par l'héritier de sa qualité d'héritier[2]	Succession non complexe[3]	**GRATUIT**
	Succession complexe[3]	**1% du montant total des soldes des avoirs dans la limite de 850 €**

Frais facturés pour les successions ouvertes à compter du 05/10/2026

MINEURS	**GRATUIT**
MAJEURS	
› Montant total des soldes des avoirs <10 000 €	**GRATUIT**
› Montant total des soldes des avoirs > ou = 10 000 €	**1% du montant total des soldes des avoirs dans la limite du montant fixé par la réglementation***

**Montant prévu par l'article D312-1-3 du code monétaire et financier et revalorisé annuellement. Par exemple, le montant en vigueur au 29 décembre 2025 était de 857 euros.*

BON À SAVOIR

Le montant total des soldes des avoirs est composé de l'addition des soldes existants au jour du décès sur chacun des comptes ouverts dans les livres de la Caisse régionale suivants : compte de dépôt, compte sur livret (CSL) et autres produits d'épargne constitues sur la base du CSL, livret A, livret de développement durable et solidaire (LDDS), livret d'épargne populaire (LEP), plan d'épargne populaire (PEP), livret jeune, compte épargne logement (CEL), plan épargne logement (PEL) et compte épargne d'assurance pour la foret (CIFA). **Dans le cas où le défunt détenait un ou plusieurs comptes utilisés pour un usage professionnel ouverts à son nom, le solde des avoirs de ces comptes est pris en compte pour le calcul du montant total du solde des avoirs.**
Pour les comptes joints, le montant total du solde est pris en compte.

[1] Les tarifs détaillés ci-dessus couvrent l'ensemble des opérations liées à la succession réalisées sur les comptes suivants : compte de dépôt, compte sur livret (CSL) et autres produits d'épargne constitués sur la base du CSL, livret A, livret de développement durable et solidaire (LDDS), livret d'épargne populaire (LEP), plan d'épargne populaire (PEP), livret jeune, compte épargne logement (CEL), plan épargne logement (PEL) et compte épargne d'assurance pour la forêt (CIFA). Sont également couvertes les opérations liées à la succession réalisées sur les comptes ouverts au nom du défunt utilisés pour un usage professionnel.
[2] En application de l'article L. 312-1-4-1 du code monétaire et financier, l'héritier justifie de sa qualité d'héritier soit par la production d'un acte de notoriété, soit par la production de l'attestation prévue au cinquième alinéa de l'article L. 312-1-4 du code monétaire et financier.
[3] En application de l'article L. 312-1-4-1 du code monétaire et financier, les opérations liées à la succession sont manifestement complexes dans l'une des situations suivantes :
- en cas d'absence d'héritiers mentionnés au 1° de l'article 734 du code civil c'est-à-dire les enfants du défunt et leurs descendants.
- en cas de présence d'un contrat de crédit immobilier en cours à la date du décès,
- en cas de présence d'un ou plusieurs comptes à clôturer du défunt de nature professionnelle,
- en cas de constitution de sûretés sur les comptes et produits d'épargne à clôturer,
- en cas d'existence d'éléments d'extranéité (par exemple : résidence habituelle du défunt ou d'un héritier à l'étranger).

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Alsace Vosges - 1 place de la Gare 67000 Strasbourg. 437 642 531 RCS Strasbourg. Société coopérative à capital variable. Établissement de crédit. Société de courtage d'assurances. Immatriculée à l'ORIAS sous le n° 07 008 967. Ne pas jeter sur la voie publique. Imprimé par Parmentier en avril 2026. Crédit photo : Getty Images.